



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du Comité Exécutif du CC Sud 10 Novembre 2016 – Hôtel Miguel Angel -Madrid

Le Président Aurelio Bilbao a remercié les Membres pour leur présence et pour leur implication.

Le Secrétaire Général a informé les Membres que l'ordre du jour de cette réunion était pour le moins dense, avec des discussions sur 7 projets d'avis, alors qu'en moyenne, le CC en adopte une dizaine par an. De ce fait, il est espéré des échanges de vues concis, d'autant plus que certains sujets ont déjà été traités en profondeur lors de précédentes réunions.

Par ailleurs, il conviendra aussi de prendre en compte les enjeux de calendrier dans les discussions. La proximité du prochain Conseil des Ministres et la Plénière de l'ICCAT est telle que des accords doivent être trouvés durant cette réunion si le CC Sud souhaite pouvoir être entendu sur les sujets qui y seront traités. A l'inverse, pour d'autres sujets, les travaux pourront être finalisés de manière électronique.

Les Membres ont ensuite validé le projet de compte rendu de la précédente réunion, ainsi que l'ordre du jour proposé.

Projets d'avis :

*** Cadre des Mesures Techniques :**

Le projet s'est appuyé sur les conclusions de l'atelier technique organisé le 19 juillet à Bordeaux. Il se focalise donc sur la philosophie générale de la proposition de la Commission, et vise globalement à autoriser une prise de décision au plus près de la réalité du terrain, au travers de la régionalisation. En ce sens, il est clairement souhaité que toutes les mesures de gestion devraient être placées en annexe.

Les Membres ont souhaité exprimer les positions suivantes :

- Maillages : afin de ne pas oublier d'éventuelles pêcheries spécifiques, il serait judicieux de ne plus mentionner de maillages minimaux, mais d'indiquer, le maintien des fourchettes de maillage existantes
- Objectif de 5% de captures sous la Taille minimale de Conservation : les membres ont convenu de préciser que leur accord sur ce point était conditionné au fait de percevoir un objectif à atteindre à terme, et non comme une mesure de contrôle applicable immédiatement et à l'échelle de la marée.
- Les Membres ont par ailleurs souhaité que soient mieux identifiées toutes les mesures proposées par la DG Mare, allant au delà des normes en vigueur.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Sur la base de ces nombreuses discussions, il a été convenu de modifier le projet d'avis, afin que la ligne souhaitée par le CC Sud apparaisse plus clairement. Ce projet sera soumis pour adoption électronique aux Membres.

Dans un deuxième temps, un document spécifique portant sur de les dispositions allant plus loin que la norme existante sera aussi rédigé, et adressé aux colégislateurs.

*** Gestion des échappées d'espèces aquacoles ; demande de suppression de la taille Minimale du bar aux Iles Canaries :**

Il a été demandé à Mme N. Pavon Salas de présenter le projet d'avis, issu du groupe de travail Subdivision Insulaire. Ce projet vise à mieux documenter les impacts des échappées aquacoles aux Canaries, et propose une série de modifications réglementaires qui apparaissent comme nécessaires afin de pouvoir capturer les poissons échappés. Ce projet a été présenté lors du dernier GT Insulaire, a été apprécié et unanimement validé.

Cependant, en l'état, ce projet appelle plusieurs commentaires. Il apparaît tout d'abord pour le moins improbable qu'une modification du règlement 850/1998 soit possible, alors que les discussions portant sur son successeur sont plus qu'avancées. Les modifications réglementaires souhaitées pourraient de plus être rendues possible au travers de la Régionalisation, en fonction du résultat des négociations. Il apparaît enfin qu'une demande de suppression de la taille minimale serait contraire à l'esprit de l'avis adopté de manière générale sur le nouveau cadre des Mesures Techniques.

Des membres ont fait observer qu'une telle demande apparaîtrait comme compliquée, alors que cette espèce fait l'objet d'après négociations, au moins pour ce qui concerne la zone nord. Certains membres ont également demandé des précisions quant au devenir de ces captures sous tailles, craignant une concurrence déloyale. Le représentant de la Pêche de loisir a souhaité que les plaisanciers puissent être associés aux plans de contingence, et a également suggéré d'insister sur les procédures de délivrances d'autorisation d'installation. Il a enfin été souligné que ce sujet était un problème très local, et qu'il n'était pas sûr qu'il soit de la compétence du CC Sud à ce titre.

Les échanges ont globalement été longs et nombreux. En conclusion, il a été convenu de travailler ultérieurement sur la modification cet avis, visant à ce que sa portée soit plus générale et n'aille pas jusqu'à proposer des modifications réglementaires, et qu'il précise d'autre part le devenir souhaité de ces captures.

*** Possibilités de Pêche 2017 :**

Le projet présenté fait directement suite aux discussions qui ont eu lieu lors du GT VIII + IX à Santa Cruz de Tenerife. Pour autant, tous les argumentaires ne sont pas encore définitifs et doivent sans doute être complétés. De même, les positionnements sur certains stocks doivent encore être arrêtés.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Les Membres ont accueilli plutôt favorablement ce projet d'avis, et toutes les directions proposées ont été validées. Il a été convenu d'ajouter des éléments sur les stocks de raies et sur la langoustine du Golfe de Gascogne. Une demande de modification de la recommandation traitant des stocks de raies a été validée. De même, la recommandation concernant le stock de langoustine IX seront adressées ultérieurement au secrétariat, maintenant que de nouvelles informations scientifiques sont disponibles. Pour la langoustine de la zone VIIIIC, il a été précisé que l'objectif minimal sera le roll-over, au vu de l'abondance ressentie en mer.

Par ailleurs, il a été souhaité que soit incorporé au projet d'avis un tableau de synthèse présentant l'état des stocks et rappelant les possibilités de pêche octroyées durant la période récente.

Sous une semaine, les dernières contributions devront donc avoir été adressées au secrétariat. A la suite de quoi, le projet d'avis sera soumis à la validation électronique des membres.

Par ailleurs, les Membres ont convenu de travailler de manière particulière sur l'évaluation des stocks de raies, et sur les mesures de gestion associées.

*** Possibilités de pêche de la daurade rose aux Açores :**

Luis Rodriguez a présenté le projet, en rappelant toute l'importance de ce stock pour les flottilles artisanales des Açores, qui en sont particulièrement dépendantes d'un point de vue économique. Le CIEM n'a pu intégrer lors de son avis annuel les résultats de la campagne conduite en 2016 par l'université des Açores, campagne qui atteste d'une très forte augmentation des indices d'abondance. Par ailleurs, le CIEM ne dispose dans son expertise que de données relativement anciennes, du fait de la non réalisation de campagnes en 2014 et 2015.

L'avis proposé recommande donc de tenir compte des plus récentes expertises scientifiques, et appelle au maintien des possibilités de pêche pour ce stock lors des deux prochaines années.

L'avis ainsi proposé n'a fait l'objet d'aucun commentaire, et a ainsi été validé.

*** Cadre de gestion à long terme pour le germon du Nord :**

L'avis proposé fait suite aux travaux au long cours menés par le CC Sud, en étroite partenariat avec les instituts scientifiques.

De nouveaux travaux scientifiques ayant été sollicités, l'adoption d'une règle d'exploitation ne pourra intervenir au mieux qu'en 2017. Il convient donc de se positionner sur le niveau de TAC 2017 à minima, qui sera un des enjeux de la prochaine plénière de l'ICCAT. L'avis recommande aussi le renforcement des moyens alloués aux





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

instituts scientifiques pour conduire toutes les expertises nécessaires, insiste sur la volonté du CC Sud de mettre en place un cadre de gestion à long terme, et souligne l'importance de la stabilité des possibilités de pêche.

L'essentiel des débats a porté sur les opportunités de pêche pour les années à venir. Le secteur espagnol avait en effet indiqué au secrétariat sa volonté de voir ce TAC augmenté, sans précision chiffrée. Du côté du secteur français, une volonté de hausse limitée avait été formulée.

Les deux parties ont convenu qu'un TAC de 32 000 Tn pour 2017 serait la bonne stratégie, dans l'attente des nouveaux travaux scientifiques. Cette position a été validée par le Comité Exécutif, et devra être étayée par des argumentaires scientifiques.

*** Pêche plaisance :**

Le projet d'avis présenté ayant été fortement remanié, les Membres du Comité Exécutif ont avant tout été interrogés sur son orientation générale, et sur son acceptabilité.

La nouvelle version a été plutôt bien accueillie, mais a suscité de nombreux points de commentaires précis, notamment de la part d'O. Sagué (IFSUA). De nombreux membres sont intervenus pour témoigner de l'importance de renforcer le niveau de connaissance relatif aux activités de pêche de loisir.

La question de l'éventuel partage des possibilités de pêche demeure le point le plus critique, et l'alinéa 4b devra être modifié pour en améliorer la précision.

Durant ces interventions, les membres ont enfin partagé de l'information sur les modalités entourant l'exercice de la pêche de loisir à pied, qui est par exemple interdite en Galice. Il a été proposé à la suite de ces échanges de recommander une interdiction temporaire de la pêche de loisir à pied, afin d'éviter toute concurrence déloyale, et une meilleure gestion de gisements.

Les Membres ont convenu d'une période de 15 jours pour envoyer les commentaires au secrétariat, à la suite de quoi la poursuite des travaux sera définie.

*** Dispositif de stockage :**

La nouvelle version de ce projet d'avis synthétise les 3 contributions reçues.

Les contributeurs présents ce jour ont indiqué que cette nouvelle version leur paraissait opportune, tout en soulignant un problème de traduction dans la version espagnole.

L'avis a donc été validé en l'état, mais il a en outre été convenu d'assortir à l'adoption de cet avis une sensibilisation auprès des Etats Membres, afin d'en favoriser la recevabilité auprès des Institutions. E.Paz, D. Milly, et F. Portela Rosa ont été identifiés dans ce cadre, et disposeront de 15 jours pour conduire à bien cette mission.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Fonctionnement du CC Sud

*** Point sur la suspension temporaire des activités des ONG :**

Les Membres ont été informés de la totalité des éléments concernant la situation d'absence temporaire de participation des ONG environnementales aux travaux du CC Sud.

Ainsi que largement diffusé, cette volonté de cesser leur implication a été signifiée par les ONG au Commissaire Européen à la fin septembre, sur la base de la décision de l'AG du CC Sud. Au sein de ce courrier, les ONG enjoignaient la Commission européenne de trouver une solution, afin que soit garantie selon elles la bonne représentativité de toutes les parties prenantes concernées par la gestion des pêcheries. Ce même courrier a également été adressé à tous les Ministres en charge de la Pêche au sein du territoire du CC Sud.

Fin septembre, M. Aguiar-Machado a reçu ces ONG au cours d'une réunion informelle, dans une volonté d'apaisement, sans que ce ne soit identifiées de nouvelles solutions, celles-ci appartenant au Commissaire Européen.

Depuis lors, aucune nouvelle information n'a été communiquée de manière officielle. La Commission Européenne a contacté le Président du CC Sud pour échanger sur ce sujet, réunion téléphonique au cours de laquelle il a clairement été indiqué que le CC Sud 1/ avait toujours respecté les orientations et éléments de méthode proposées par la Commission, 2/ était le premier affecté par cette situation, et 3/ était activement à la recherche de solutions, même si, celles-ci doivent avant tout provenir de la Commission.

Une réunion Inter - CC est programmée le 5 décembre, visant notamment et en théorie à discuter de cette situation, et à apprécier les conséquences d'éventuelles nouvelles propositions. Une proposition de réunion a été notifiée à la Commission par la Présidence du CC Sud pour travailler sur ce sujet en amont de la réunion inter-CC, sans nouvelle à ce stade.

En résumé, le CC Sud est dans l'attente de toute décision qui serait prise sur ce sujet, et le cas échéant analyse toute nouvelle proposition au sein de ses enceintes dédiées.

F. Portela-Rosa a indiqué avoir en outre transmis à son Ministre tous les éléments de compréhension liés à l'actuelle situation du CC Sud, et a souhaité savoir si les représentants des autres « Grandes Familles » du CC en avaient fait de même.

Les Membres ont convenu qu'il n'était pas d'aller plus loin sur ce sujet aujourd'hui, et sont montrés à analyser toute nouvelle proposition.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

* **Augmentation éventuelle du nombre de sièges au comité exécutif**

Le Secrétaire Général a rappelé que l'inscription de ce point à l'ordre du jour de cette réunion provenait du compromis défini lors de la dernière assemblée générale.

D'un point de vue réglementaire, la possibilité de désigner jusqu'à 30 membres est autorisée après consultation de la DG Mare, afin d'assurer la représentation opportune de la pêche artisanale. Cette opportunité a déjà été appréciée par le Comité Exécutif, qui l'avait à l'époque rejetée sur la base d'éléments financiers. Ces contraintes financières n'étant plus tout à fait les mêmes, il y aurait lieu de reconsidérer la question sur la seule base de la représentativité des différentes parties prenantes engagées dans le CC Sud, en veillant à déstabiliser le moins possible son organisation actuelle, qui a été compliquée à trouver.

Les discussions ont été très nourries sous ce point et ont principalement porté sur le devenir des éventuels nouveaux sièges disponibles, et sur la finalité de l'activation d'une telle opportunité. Plusieurs Membres ont jugé cette option comme dangereuse, en ce qu'elle démontrerait que l'actuel Comité Exécutif ne représenterait pas assez la pêche artisanale. Cette perspective a été jugée d'autant plus déraisonnable qu'elle proviendrait pour assez grande partie d'une candidature (ACPA) qui perdra de son sens avec les prochaines créations du CC Marchés et du CC RUP.

Les Membres ont donc réaffirmé leur volonté de ne pas activer cette requête, et les Membres de l'Assemblée Générale en seront informés.

* **Révision statutaire :**

Le secrétariat du CC Sud s'est vu confirmer qu'à l'heure actuelle, toute modification statutaire devrait être validée avec une majorité des 2/3 de toutes les organisations membres du CC Sud. Comme l'a attesté la situation cet été à Bordeaux, un certain niveau d'absentéisme serait susceptible d'entraver de manière indéfinie toute révision, alors même qu'elle recueillerait l'assentiment de toutes les parties.

C'est pourquoi il apparaît souhaitable de d'organiser la refonte statutaire en deux étapes, en modifiant tout d'abord la règle de majorité, lors d'une Assemblée Générale spécifique, avant de procéder à la rénovation formelle durant l'AG estivale du CC Sud, selon son calendrier traditionnel. La nouvelle règle de majorité proposée pourrait prendre la forme d'une majorité des 2/3 des membres présents et représentés. Durant les discussions, il a été proposé qu'en plus, les votants représentent 50% de toutes les structures membres.

Bien évidemment, cette première décision devra être validée avec l'actuelle règle de majorité, mais au vu des enjeux, il est estimé qu'elle ne posera pas de problème.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Les Membres ont convenu que l'actuelle règle de majorité n'était plus appropriée au regard du fait que le CC Sud compte désormais une centaine de Membres.

Les Membres ont validé cette proposition, qui comprenait par ailleurs l'organisation au printemps prochain d'une réunion spécifique, visant à trouver un accord sur les derniers points polémiques.

*** Calendrier des futures réunions**

Il a été proposé aux Membres que le secrétariat, la Présidence, et les Président des Groupes de Travail apprécient le reliquat budgétaire disponible pour la fin de cet exercice, afin d'organiser de nouvelles réunions à la fin janvier. Le format et la tenue de ces réunions dépendra avant tout des marges de manœuvres financières, mais il apparaîtrait assez opportun de reproduire l'atelier technique organisé l'an passé à Madrid, se focalisant sur les principaux sujets communautaires (possibilités de pêche, Obligation de débarquement..). Cette proposition a été validée.

En raison de la localisation des réunions organisées cette année, il a été indiqué que le secrétariat recherchera, durant le prochain exercice, à organiser ses prochains groupes de travail en France et au Portugal, et qu'il espérait l'appui de ses Membres. Tous les Membres ont par ailleurs été invité à formuler au secrétariat des lieux de réunions, lorsque des possibilités de financement existent.

Le Secteur français a indiqué qu'il lui serait difficilement possible de se positionner au printemps prochain, du fait des élections professionnelles.

Il a par ailleurs été proposé d'essayer d'organiser des réunions à Bruxelles, afin de faciliter la présence de représentants de la DG Mare.

Questions diverses :

- F. Portela Rosa a indiqué qu'un accord était récemment intervenu entre les industries portugaises et espagnoles, pour ce qui concerne la gestion du requin bleu. Il semble préférable d'établir une limitation annuelle de captures plutôt qu'un Tac pour cette espèce. Cette proposition sera donc transmise à Enrique Paz, qui représentera le CC Sud lors de la prochaine plénière de l'ICCAT.
- En outre, F. Portela Rosa a exprimé une position précautionneuse sur le niveau des possibilités de pêche du Requin Tigre.

